



Pont de l'ascension 2023

Par Neness

Bonjour.

Mon mari doit à sa fille 1 week-end sur deux. Ce week-end, c'est son week-end. Nous pensions que le pont de l'ascension faisait parti des vacances scolaires puisque c'est la ministre de l'éducation qui fait figuré sur les calendriers le vendredi et samedi vaqués.

Seriez vous me dire ce qui doit être fait? La mère souhaite que ce soit un week-end standard car le jugement ne parle que de vacances scolaires et elle dit que ce n'est pas des vacances scolaires.

Par Isadore

Bonjour,

Un pont n'est pas une période de vacances scolaires. C'est un jour férié suivi d'un jour chômé. Donc la mère a raison, voyez le décret :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043776434]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043776434[/url]

Soit le jugement prévoit quelque chose au sujet des ponts, et dans ce cas il faut s'y référer. Soit il n'y a rien, et votre mari récupérera sa fille à l'heure habituelle le vendredi ou le samedi.